

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** M. K. MÄDER, Président  
Mme N. SCHNEUWLY, Vice-Présidente  
M. H. LINDER, Premier Secrétaire  
M. G. KALEAS, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO,  
S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et B. SATORRE-WEBER

MM. A. BODMER, E. CUENDET, O. GIRARDET, O. GIRARDET, J. METRAL et  
L. MUNIER

M. P. HORNUNG, Maire  
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative

M. J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. N. DE FELICE  
M. G. DEPRES  
M. J. MUNIER  
M. F. TURRETTINI

**Procès-verbal :** Mme E. MONNIN

**M. le Président** ouvre la séance à 20h0 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse MM. De Félice, G. Déprés, J. Munier et F. Turrettini

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**M. le-Président** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page de garde, rectifier : Mme Asensio était excusée alors qu'elle figure également comme étant présente.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**M. le Maire**

**M. le Maire** tient à féliciter la venue de la petite Sophia dans la famille de Jules et Anda Munier. Tout le monde souhaite un bon retour à toute la famille à Coligny dans les prochains jours.

## 1. Participation de M. Michel Bertschy, directeur du Service des affaires communales

**M. le Maire** informe que M. Michel Bertschy, directeur du Service des affaires communales, prendra part à la séance du Conseil municipal du 14 décembre prochain. Il reviendra sur les compétences et prérogatives du Conseil municipal et du Conseil administratif au sein d'une commune.

## 2. Rencontre avec la population

Dès 2022, le Conseil administratif recevra les administrés qui le souhaitent, les mardis suivants les séances du Conseil municipal des mois de février, juin et octobre, de 10h.00 à 12h.00, sans rendez-vous préalable.

Les dates exactes seront communiquées lors de la séance du mois de décembre et la population en sera également informée.

## M. B. Girardet

### 1. Fitness en plein air – parc du Faguillon

Les appareils de fitness en plein air sont posés. La mise en service est toutefois différée en raison de la pousse du gazon. La prochaine tonte doit être effectuée prochainement.

### 2. Esplanade Byron

Les travaux ont débuté le 13 octobre. Le gros œuvre durera deux semaines et les plantations suivront pour une durée de deux semaines également, soit quatre semaines de travaux.

### 3. Quai de Cologny

Des aménagements ont commencé le long des quais entre Genève Plage et le Yacht Club également. Le dégrappage du bitume entre les arbres fera place à des plantes fleuries et par endroits à des arceaux pour stationner des vélos.

**M. L. Munier** trouve que cela devient très dangereux pour les cyclistes et les piétons qui doivent partager le trottoir côté lac. Il demande combien de temps les travaux vont durer.

**M. B. Girardet** pense qu'ils devraient durer bien des mois.

Ce qui est frappant pour **M. L. Munier** est qu'ils ont bloqué la totalité de la longueur du quai entre Genève Plage et Port Tunnel pour faire les travaux, et non pas, section par section. On peut se poser des questions en imaginant des vélos roulant à 40 km/h sur le même trottoir que tous les joggeurs. Si les travaux durent six mois, il y a lieu d'intervenir.

**M. B. Girardet** en prend note et regardera avec l'Office cantonal des travaux la meilleure solution à adopter.

**Mme Pahnke**

### **1. Résultat du vide-grenier du 4 octobre 2021**

**Mme Pahnke** informe que le bénéfice de l'édition 2021 du vide-grenier s'élève à CHF 2'822.-. La buvette a rapporté CHF 418.-. Avec l'ajout du bénéfice 2020 de CHF 1'606.-, un montant total de CHF 4'428.- pourra être distribué à des associations. Une réunion des membres du groupe des bénévoles auxquels elle s'associe chaque année aura lieu afin d'arrêter les choix des associations bénéficiaires.

### **III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **a) Courrier du groupement des riverains du chemin du Môlan**

**M. le Président** s'assure que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du courrier du groupement des riverains du chemin du Môlan concernant les nuisances au chemin du Môlan.

**M. le Président** passe la parole à **M. B. Girardet** pour des précisions.

**M. B. Girardet** informe que la société AJS a été mandatée pour une étude de circulation sur le tronçon chemin de la Tulette / chemin du Môlan avec une éventuelle mise en sens unique. Il va également contacter l'OCT afin de savoir si des instructions peuvent être données aux entreprises pour qu'elles circulent en sens unique dans le chemin. Sachant que les travaux créent de toute manière des nuisances, il convient de prendre les précautions qu'il faut pour qu'il n'y ait pas d'accident. Il y a des va-et-vient de camions indispensables et de camionnettes et il faut gérer cela au mieux.

**Mme Schneuwly** observe que cela n'est pas la première fois que les riverains envoient des courriers au Conseil municipal. Dans le cas d'espèce, ils demandent que ce soit sous forme d'une pétition. Mme Schneuwly propose le renvoi, soit en commission de la sécurité, car la police a été appelée à plusieurs reprises, soit en commission des routes.

**M. B. Girardet** pense que le sujet sera traité en commission des routes.

**Mme Meylan Favre** trouve que les responsables de chantier doivent prendre leurs responsabilités et il faut qu'ils mettent quelqu'un pour faire la circulation. L'endroit est très dangereux pour les enfants qui doivent se rendre aux arrêts de bus pour aller au Cycle d'orientation. Des camions en permanence manoeuvrent sur ce chemin et il est impossible de laisser un enfant de moins de douze ans circuler seul. Les responsables de chantier doivent payer un agent Securitas qui soit là en permanence, car il y a non seulement les camions, mais aussi les véhicules des ingénieurs qui circulent sur ce chemin. De la même manière qu'en cas de manifestation, quelqu'un doit gérer la circulation, c'est une obligation et ce n'est pas du ressort de la police municipale.

**M. B. Girardet** prend note de ces observations. Il a pu constater lui-même le danger.

**M. Linder** signale également que le long du chemin des Fourches, dans le cadre du chantier 17, les voitures sont garées régulièrement sur les champs à côté et ils bloquent la piste cyclable. Lorsqu'il a fait la remarque, on lui a simplement demandé de porter plainte et il trouve cela inadmissible.

**M. B. Girardet** prendra contact avec les responsables concernés et tiendra informée la Commission des routes des démarches entreprises. Le sujet sera traité avant la tenue d'une séance.

**Mme Schneuwly** demande surtout qu'il y ait un accusé de réception du courrier en disant que des mesures seront prises.

**M. le Président** confirme qu'un accusé de réception du courrier a déjà été fait.

#### **IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune proposition n'est présentée.

#### **V. RAPPORTS DE COMMISSION**

- **Culturelle du 22 juin 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Communication, information et manifestations du 20 septembre**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Satorre-Weber** aimerait savoir où en est la borne.

**Mme Pahnke** répond que la borne sera mise en fonction à fin novembre. Elle a été éteinte, car elle était trop lumineuse et gênante.

Rebondissant sur les travaux du site internet, **Mme Pahnke** annonce que deux obstacles ont été solutionnés, l'un en lien avec le serveur, l'autre avec une erreur de programmation. D'ici la semaine prochaine au plus tard, un nouveau site sera en fonction.

- **Culturelle du 22 septembre 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Satorre-Weber** a une remarque concernant la présentation sur la première page. Elle demande que ce soit la même pour toutes les commissions. Il manque également la numérotation des pages.

**M. le Président** prend note de la remarque.

- **Ecoles du 27 septembre 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Sociale du 28 septembre 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Satorre-Weber** se référant à la première page lit que l'on parle de « Cologny de vacances ». Elle ne voit pas non plus sur cette même page à quel festival est accordée la subvention.

**M. le Maire** précise qu'il s'agit d'un jeu de mots pour les « Cologny de vacances ». Quant à la subvention, elle est attribuée au Festival Déschênés qui a lieu à Chêne-Bougeries.

- **Entretien des bâtiments du 29 septembre 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

En pages 4 et 5, **M. L. Munier** demande que soit indiqué que son souhait est qu'une ligne figure au budget pour ce bâtiment (et non pas que la commission soit informée). Par ailleurs, la

réponse de **M. le Président** ne figure pas au procès-verbal, à savoir que cette ligne figurera au prochain budget.

**M. B. Girardet** répond que le sujet des bâtiments locatifs sera traité par lui-même lors d'une prochaine séance de cette commission.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Finances 18 octobre 2021**

**M. le Président** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 3, concernant les placements financiers, **M. Cuendet** demande de rectifier comme suit : il s'agit de l'armement non conventionnel (et non pas conventionnel)

**Mme Pahnke** précise à l'attention de **M. L. Munier** que la séance en question a fait l'objet de deux procès-verbaux. Le deuxième procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## **VI. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR LA REVISION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Comme évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2021, **M. le Président** annonce qu'une commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal est à constituer. Il rappelle que la commission ad hoc doit être composée d'au maximum sept membres du Conseil municipal .

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal qui souhaitent faire partie de commission de bien vouloir lever la main.

Se portent candidats :

Mme Asensio

Mme Meylan

Mme Satorre-Weber

Mme Schneuwly

M. De Felice (en son absence)

M. Métral

M. J. Munier (en son absence)

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal qui ont une proposition à faire pour le poste de **Président-e** de bien vouloir s'exprimer.

**M. J. Munier** est proposé comme Président.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. J. Munier** est élu président à l'unanimité des membres présents.

**M. le Président** demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de **Vice-Président** de bien vouloir s'exprimer.

**Mme Meylan Favre** est proposée comme Vice-Présidente.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**Mme Meylan Favre** est élue Vice-Présidente par 15 oui et 1 abstention.

La commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal sera composée des membres suivants :

Président : M. J. Munier  
Vice-Présidente : Mme Meylan Favre  
Membres : Mme Asensio  
M. De Felice  
M. Métral  
Mme Satorre-Weber  
Mme Schneuwly

**Mme Asensio** demande quelles seront les dates de réunion de la commission dès 2022.

**M. le Président** répond qu'il incombera au président d'en décider en accord avec les membres.

## **VII. NOMINATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2022**

**M. le Président** passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

**M. le Maire** informe que le service des votations et élections a informé la commune que le Conseil municipal doit désigner, comme chaque année, les président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2022. Les dates suivantes ont été retenues pour les opérations électorales :

- 13 février (votation populaire)
- 15 mai (votation populaire)
- 25 septembre (votation populaire)
- 27 novembre (votation populaire)

Il est nécessaire que le Conseil nomme, un Président-e, un Vice-Président-e et leur(s) remplaçant(e-s). Le choix doit s'opérer en respectant autant que possible une juste répartition entre les diverses tendances politiques, selon l'article 33 alinéa 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques.

**M. le Président** indique qu'après consultation et accord des Présidents des différents partis politiques communaux, la proposition suivante est soumise :

Fonction	1 <sup>er</sup> semestre (13 février et 15 mai)	2 <sup>ème</sup> semestre (25 septembre et 27 novembre)
Président-e	Miguel Asensio (PLR)	Jérôme Métral (HP)
Suppléant-e	Guillaume Déprés (PLR)	Kurt Mäder (HP)
Vice-Président-e	Tatiana Hornung (HP)	Guillaume Déprés (PLR)
Suppléant-e	Marie Sales Rozmuski (HP)	Miguel Asensio (PLR)

**M. le Président** ouvre la discussion qui ne soulève pas de questions particulières.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent l'ensemble de ces propositions de lever la main.

**Ces propositions sont acceptées par 14 oui et 2 abstentions.**

## **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) Hommage à Mme Asensio de M. Le Maire**

*« Le groupe Hors parti a pour habitude depuis bien des années d'offrir un petit présent au président du Conseil municipal sortant ou, en l'occurrence, à la présidente du Conseil municipal sortant. Ce cadeau, chère Marie-France, nous t'en avons parlé, mais notre groupe tenait à le remettre en main propre et dans le cadre d'un conseil municipal. Aujourd'hui, nous allons pouvoir combler ce retard. Je ne tiens pas forcément à revenir sur le sujet trop longtemps, mais l'année politique 2020-2021 a été particulièrement compliquée et à plus d'un titre. Tu as subi ces changements, ces nouveautés obligatoires, transformant ton année de présidence en une année bien spéciale dont encore plus que nous tous tu te souviendras certainement longtemps. Mais avec l'énergie qu'on te connaît, tu as su t'adapter et nous te sommes très reconnaissants d'avoir su tenir les débats dans ces circonstances si inédites. Pour tout cela, notre groupe est très heureux de te remettre ce souvenir s'il en fallait un de ton année de présidence 2020-2021 du Conseil municipal. »*

### **b) Travaux autour du parc du Gerdil**

**M. Gervaix** remarque que les grillages autour du parc du Gerdil dans la cadre des travaux du bâtiment du Gerdil sont toujours présents alors qu'il avait été convenu de les retirer.

**M. B. Girardet** répond que la commission des routes & espaces publics s'est penchée sur l'aménagement des extérieurs du Gerdil et elle a prévu divers aménagements que l'on peut retrouver dans le procès-verbal de la séance ou attaché à son ordre du jour. Un projet de délibération a été voté pour le montant de ces aménagements. La mise en soumission et la demande d'autorisation sont en cours et il est prévu d'enlever ces grillages sur toute la partie du chemin de la Mairie, ainsi qu'entre la partie bitumée et les jeux. Du côté de la police municipale, une barrière de sécurité sera maintenue. Par ailleurs, la partie bitumineuse sera remplacée par un mélange d'agrégat et d'herbe.

**M. le Président** précise que la salle communale devant être restaurée, cela engendrera un chantier et il faudra pouvoir passer avec des camions. Ces travaux ont été remis après un éventuel chantier et il est prévu de connaître les prix d'ici la fin de l'année.

**M. B. Girardet** ajoute qu'il s'agit d'avancer rapidement, car l'enjeu est de remettre la salle communale aux normes énergétiques. Dans ce cadre, un planning plus précis de l'ampleur des travaux sera disponible d'ici la fin de l'année. D'ici là, l'autorisation de construire pour les aménagements extérieurs et la mise en soumission auront été faites. Dans le cadre de la révision du bilan énergétique de cette salle communale, la question se posait de l'installation de sondes géothermiques. Si cela se fait, il faudra les mettre sous l'esplanade, ce qui pose des problèmes. La question sera de savoir si les aménagements seront réalisés en deux interventions, la première avec le préau et les jeux et la seconde avec les alentours de la salle. Il reste donc quelques questions de timing à gérer.

### c) Mauvaise utilisation des écopoints

**Mme Satorre-Weber** voudrait savoir où en est l'information du public, ou plutôt la ré-  
information, concernant le tri des déchets, sujet qui concerne la Commission de l'environnement. En effet, elle observe régulièrement des déchets qui ne correspondent pas au tri et ne sait que faire. Elle rappelle la discussion autour des sachets organiques qui seraient distribués aux personnes et qui seraient la condition sine qua non pour utiliser les poubelles brunes. Les gens prennent la peine d'aller au container mais y mettent n'importe quoi et cela l'interpelle à chaque fois.

**M. le Maire** pense que certaines personnes ne font pas le tri par mauvaise foi car ils prennent la peine de se déplacer. Les commissaires de la commission de l'environnement se sont mis d'accord sur le fait qu'il s'agit bien souvent d'une question d'éducation. Dans ce cadre, un budget a été voté spécifiquement afin d'avoir une personne pendant quatre weekends d'affilée qui resteront sur chacun des écopoints pour aider les personnes à trier.

**Mme Satorre-Weber** trouve aberrant que les gens arrivent à mettre dans les containers bruns de l'aluminium, du papier et même du vert alors que les containers destinés à cet effet sont juste à côté.

### d) Streaming des séances du Conseil Municipal

**M. Linder** pense que tout le monde est extrêmement content que la situation du COVID se soit un peu calmée mais on ne sait pas ce que ce virus peut encore réserver. Au début du confinement, il y a eu des séances en vidéo compliquées puis on a passé à des séances en salle communale que le public pouvait suivre en streaming. **M. Linder** se demande s'il ne serait pas utile, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en salle communale ou en salle de réunion du Conseil municipal, de reprendre le moyen du streaming. Les séances ne seraient peut-être pas suivies par énormément de personnes mais cela serait certainement positif.

**Mme Pahnke** répond que la question principale est celle du coût, qui représente plusieurs milliers de francs par séance. En effet, ce dispositif nécessite du personnel, notamment la présence de M. Christophe Grodecki et d'un collaborateur informaticien externe. Un chiffrage précis pourra être présenté lors de la prochaine séance afin de décider si cela vaut le coup.

**Mme Meylan Favre** ajoute qu'il existait un aspect légal, de forme, car le public n'était pas autorisé à assister. Désormais, cette présence est possible. Le côté formel est donc moins fort et le rendu vidéo a certainement moins d'exigences.

**Mme Pahnke** entend bien que la séance serait toujours tenue valablement, car si le système plante, en milieu de séance, ce ne serait pas grave. Cela nécessite tout de même la présence de collaborateurs pour faire les choses correctement.

**Mme Meylan Favre** pense que la situation est un peu particulière dans la salle communale qui demande tout le temps des déplacements en raison des piliers. Si les séances ont lieu dans la salle du Conseil et que l'on dispose de matériel fixe, on peut sûrement avoir une qualité différente.

**Mme Pahnke** propose de préparer des devis pour la prochaine séance afin que le Conseil puisse se prononcer sur des documents.

**Mme Schneuwly** trouve que c'est une bonne idée pour la transparence, mais n'aime pas la médiatisation excessive. De plus, le Conseil municipal est un petit conseil et elle ne trouve pas cela très approprié. Elle considère que les personnes intéressées peuvent faire l'effort de se déplacer.

#### **e) Arrêt de bus et feu piéton dangereux**

**M. L. Munier** relaye une question soulevée lors de l'assemblée de quartier concernant l'arrêt de bus TPG sur la rampe de Vézenaz. A l'arrêt Belotte, le passage du feu piéton étant excessivement long, il engendre des traversées téméraires pour attraper le bus. **M. L. Munier** a mesuré cinquante secondes d'attente pour passer au vert, ce qui donne le temps au bus d'arriver et de repartir. Il rappelle qu'il s'agit d'un des cinq axes les plus mortels du canton et que cela concerne principalement des adolescents qui vont à l'école de la Passerelle, soit des jeunes qui se rendent dans des collèges en ville. **M. L. Munier** se demande s'il ne serait pas possible de faire une intervention auprès des services concernés de l'Etat pour qu'ils fassent un passage similaire à d'autres comme celui de la Perrière qui se compte en une poignée de secondes.

**M. B. Girardet** répond qu'une telle demande avait été faite car il y avait des différences d'attentes très grandes, entre la traversée à Pré-Byron ou à Righi. **M. B. Girardet** ne sait pas si les TPG règlent cela, selon les accès les plus fréquentés, mais la demande sera faite pour l'arrêt Belotte.

#### **f) Prolongement des horaires du parc des Fours**

**Mme Sales Rozmuski** a parlé à des communiers qui souhaiteraient le prolongement des heures d'ouverture du parc des Fours pendant le week-end.

**M. B. Girardet** explique que cette question a été abordée en Conseil administratif. La décision avait été de se baser sur les solstices, mais il semble plus opportun de se calquer sur le changement d'heure. Les horaires seront prolongés au début mars et à fin octobre.

**Mme de Planta** rappelle qu'il avait déjà été fait mention de la prolongation de ces horaires en Conseil municipal. Elle considère que même 16h30 en hiver est trop tôt. En effet, les enfants jouent dans le parc et remontent à travers la place de jeux. Pour **Mme de Planta**, il est indispensable que le minimum soit fixé à 17h30 ou 18h00 en hiver.

**M. B. Girardet** répond qu'une réflexion sera menée sur la prolongation de l'horaire, même en hiver.

**Mme Meylan Favre** ajoute que de nombreux parents viennent chercher leurs enfants qui sortent du parascolaire en passant par le parc, et ceci jusqu'à 18h00. Il fait nuit depuis une heure et cela vaudrait la peine de poser la question au GIAP.

**M. B Girardet** explique que la décision avait été prise de ne pas laisser les gens s'y promener quand il fait nuit, car il n'y a pas d'éclairage, notamment pour des raisons de sécurité. Une prolongation des horaires sera de toute manière faite mais une fois le parc fermé, les personnes seront obligées de faire le tour.

## **IX. PROJET DE DELIBERATION**

### **a) Autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger**

**M. le Président** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** informe que lors de la séance de la commission des finances du 18 octobre 2021, des précisions ont encore été apportées et, suite à des remarques des commissaires, le projet de délibération a été modifié et mis à disposition sur CMNet. Il a été difficile de trouver la terminologie la plus adéquate et **Mme Pahnke** espère que les ajouts surlignés en jaune conviendront.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger est approuvée par 14 oui, 1 non et 1 abstention.**

**M. le Président** déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 21h.10.

**Délibération prise lors de la séance  
du Conseil municipal du 21 octobre 2021**

**Autorisation de mandater des organismes bancaires en vue de procéder  
à des placements financiers en Suisse et à l'étranger**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, et l'article 48, lettre j, de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

vu l'article 57, alinéas 3 et 4, du règlement d'application de la loi sur l'administration de communes du 31 octobre 1984,

vu les montants des disponibilités (bilan, nature 100),

vu la volonté de mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger pour un montant maximum de 50 000 000 F,

vu les présentations délivrées par les organismes bancaires pour la gestion de ces placements financiers en Suisse et à l'étranger, ainsi que les offres y relatives,

vu la présentation du dossier par le Conseil administratif de la séance de la commission des finances du 30 août 2021,

vu les rapports de la commission des finances du 30 août 2021 et du 18 octobre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal**

**décide par 14 oui, 1 non et 1 abstention**

1. D'autoriser le Conseil administratif à mandater des organismes bancaires en vue de procéder à des placements financiers en Suisse et à l'étranger, dans le respect d'une gestion conforme aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pour un montant maximum de 50 000 000 F.
2. D'autoriser le Conseil administratif à signer les contrats de gestion de fortune relatifs à ces placements financiers en Suisse et à l'étranger.
3. D'inviter le Conseil administratif à remettre un rapport annuel détaillé sur ces placements.
4. Cette autorisation peut être reconsidérée en tout temps par le Conseil municipal.